



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A RECIFE POUR LE NORDESTE
CONSULADO GERAL DA FRANÇA EM RECIFE PARA O NORDESTE

CAMPAGNE 2019 BOURSES SCOLAIRES
ÉCOLE FRANÇAISE DE NATAL

APPEL POUR PRÉPARER LES TRAVAUX
DU PROCHAIN CONSEIL CONSULAIRE DE RECIFE

La **date limite de dépôt des dossiers** à l'école française de Natal est fixée au **1^{er} septembre 2018**, délai de rigueur. Pour les familles ne pouvant pas se rendre à l'école pour déposer le dossier merci de bien vouloir envoyer votre demande par courrier directement au consulat général de France à Recife.

Les familles qui déposeront leur dossier après cette date limite verront ainsi celui-ci rejeté.

Sont concernées :

- Les demandes de renouvellement et les premières demandes formulées par les familles déjà installées dans la circonscription consulaire de Recife.

Observations importantes :

- Les enfants pour lesquels une bourse est demandée doivent être de nationalité française. Aucune attribution de bourses n'est possible à des enfants dont la nationalité française n'est pas avérée.
- Les enfants candidats à une bourse scolaire doivent obligatoirement être inscrits au registre mondial des Français établis hors de France.
- Seuls les enfants âgés d'au moins trois ans dans l'année civile de la rentrée scolaire peuvent prétendre au bénéfice des bourses scolaires (enfants nés en 2015).
- Les bourses sont accordées sous condition de ressources et peuvent couvrir totalement ou partiellement les frais de scolarité.
- L'école française de Natal propose uniquement les classes appartenant aux cycles de la maternelle et du primaire :

Cycle	Préélémentaire (maternelle)			Élémentaire (primaire)				
	PE0 (MPS)	PE1 (MMS)	PE2 (MGS)	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Age limite	4	5	6	7	8	9	10	11

Les familles sont invitées à consulter les instructions relatives au dispositif des bourses scolaires sur le site internet de l'agence pour l'enseignement du français à l'étranger : www.aefe.fr.